

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2010

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil dix et le quatre du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, DUMAS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C,
Ms GIRARD R, GRENIER J, TARDY G, SABATIER R,
CELETTE R, SPEISSMANN J.P, MOUSTIER P, ROUX J.F,
SAUVAYRE G, LARGERON J, MILLOT P.

SECRETARE DE SEANCE : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations relatives à l'encaissement d'un remboursement d'assurance et à la régularisation de la piste cyclable.

1°/ RENOUELEMENT LIGNE DE CREDIT

Monsieur GRENIER, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal la ligne de crédit contractée auprès de DEXIA CLF Banques, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie. Cette ligne de crédit arrive à son terme le 11 mars 2010. Monsieur GRENIER propose de la renouveler.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette proposition, la ligne de crédit sera renouvelée suivant plusieurs caractéristiques :

- **Montant 60 000 €**
- **Durée 12 mois**
- **Index EONIA**
- **Marge 0.96 %**
- **Les intérêts sont calculés mensuellement et payables trimestriellement par débit d'office.**

2°/ TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE

La Mairie a la possibilité d'instaurer une taxe locale sur les enseignes publicitaires (au delà de 7 m²). Compte tenu de la situation économique, il est décidé de ne pas appliquer cette taxe.

3°/ DEVERSOIR D'ORAGE

Robert CELETTE explique que c'est la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay qui est en charge de l'assainissement et qui décide de la maîtrise d'œuvre. Aucune délibération n'est à prendre.

4°/ RENFORCEMENT DU RESEAU COMBE – LA SAGNE

Décision reportée.

5°/ OUVERTURE DE CREDIT INVESTISSEMENT POUR 2010

Budget communal

Considérant l'insuffisance de crédits de report sur les articles 2111, 2188 et 2315.

Il convient d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » _____ 4 622,60 €
- 2188 « Autres immobilisations corporelles » _____ 705,00 €
- 2111 « Terrains nus » _____ 23 591,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

6°/ CONVENTION ATESAT

Jean-Paul SPEISSMANN rappelle qu'en séance du 19 décembre 2003, il a été approuvé une convention pour une Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Cette convention doit être renouvelée et couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Les termes de la convention initiale restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

7°/ BAIL LOCAL D'INFIRMIERE

Un bail a été rédigé avec Madame BRUNEL Karine, infirmière. Le loyer commence au 1^{er} janvier et il est fixé à 250 € H.T.

8°/ REMPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL ANNEE 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération l'autorisant à engager une personne pour pallier les absences pour raison de maladie ou autre, du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

9°/ DENEIGEMENT CAMPAGNE HIVERNALE 2009/2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aide aux communes pour le déneigement des voiries communales au cours de la campagne hivernale 2009/2010. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès du Conseil Général.

10°/ CLASSEMENT VOIRIES

Jean-Paul SPEISSMANN présente le plan et le nouveau classement de voirie. Des voies nouvelles ont été intégrées, notamment la route de Cheval ; diverses corrections ont été effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau classement de voirie.

11°/ REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le standard téléphonique a été endommagé suite à des surtensions électriques. En réparation des dommages la commune a reçu un chèque d'un montant de 373 €, versé par la compagnie d'assurance AXA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ce chèque.

12°/ PISTE CYCLABLE

Jean-François ROUX informe que le plan cadastral comportait des erreurs, et la régularisation de la piste cyclable réalisée en 2007 n'est à ce jour pas achevée. Il a fallu effectuer un document d'arpentage et régulariser ; cinq propriétés sont concernées ainsi que la commune. L'acte est confié à l'étude de Maître SERVE de Félines. Le coût est pris en compte par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay. Une délibération est nécessaire pour la rédaction des actes notariés. La commune cédera 4a30ca à titre gratuit et obtiendra 15a02ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

13°/ QUESTIONS DIVERSES

Ecole

Claude CHAPUIS expose que le gouvernement a décidé de développer le numérique rural. Le 1^{er} février 2010, une commission se réunissait pour attribuer les derniers équipements. L'école publique intercommunale SAINT-CLAIR/SAVAS a été retenue : 10 000 € maxi pour un équipement et des ressources numériques. La commune aura à sa charge 20% de l'investissement H.T.

Sécurisation des abords de l'école

Roland GIRARD explique qu'une étude topographique sera engagée très prochainement. Elle fait suite à une esquisse des besoins réalisés par Direction Départementale des Territoires, dans le cadre de l'ATESAT.

Un point est également fait sur l'avancement des travaux de la salle des associations, ainsi que sur l'état des routes.

Association MAINTENANT

Georges SAUVAYRE présente l'association MAINTENANT qui s'emploie à accompagner des personnes en fin de vie. L'association nous sollicite pour une aide. Nous donnons un accord de principe, la décision sera prise avec le vote du budget définitif.

Désignation des permanences pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 08 avril 2010

La séance est levée à 10 heures 05